

Décision

Générale

colonial

Décision n° 281 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 281

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 février 1960

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro
29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Sont habilités à constater par procès-verbaux les infractions à la police des chemins de fer, les agents de maîtrise de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien désignés ci-après: MM. Henneuse (Georges), Chef de Section Voie; Ader (Pierre), Chef de Dépôt; Fond (Charles), Sous-Chef Dépôt; Dailly (Raymond), Contrôleur Trafic; . Gadenne (Emile), Facteur Ch Christides (Pierre), Employé principal; Hachadourian (Raoul), Facteur; Desbas. Chef de District Voie. Les agents désignés à l'article 1er ci-dessus prêteront serment devant le Tribunal civil de Djibouti.